

# HORIZON SCOT

## SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BASSIN

### 63 COMMUNES VERS 1 AVENIR

Anancy, Anancy-le-Vieux, Arçonay, Chavanod, Cran-Gevrier, Epagny, Metz-Tessy, Meythet, Montagny-les-Lanches, Poisy, Pringy, Quintal, Seynod, Chevaline, Cons-Sainte-Colombe, Doussard, Faverges, Giez, Lathuille, Marlens, Montmin, Saint Ferreol, Seythenex, Aviernoz, Charvonnex, Evires, Groisy, Nâves-Parmelan, Les Ollières, Saint Martin Bellevue, Thorens-Glières, Villaz, La Balme de Sillingy, Choisy, Lovagny, Mesigny, Nonglard, Sallenôves, Sillingy, La Chapelle Saint Maurice, Duingt, Entrevermes, Leschaux, Saint Eustache, Saint Jorioz, Sévrier, Bluffy, Menthon Saint Bernard, Talloires, Vevrier du Lac.

En cours d'adhésion : Allonzier-la-Caille, Andilly, Cercier, Cernex, Copponex, Cruseilles, Cuvat, Menthonnex-en-Bornes, Saint Blaise, Le Sappey, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux, Vovray-en-Bornes.

DANS CE NUMÉRO :

# Cap 2020 !

CAP 2020 I	1
PETIT RAPPEL REGLEMENTAIRE	2
LE TERRITOIRE DU SCOT	2
LE SCOT, C'EST PARTI !	3
ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS DU PAC	3
LA CONCERTATION : UN POINT CLE DU SCOT	4

**E**n transformant chaque jour notre territoire, l'urbanisation nous confronte à de nouveaux défis : occupation de l'espace, habitat déplacements, environnement... Comment sauvegarder et développer ce territoire ? Quelle organisation spatiale penser pour demain ? Comment accompagner la croissance démographique, renforcer l'attractivité du bassin emploi ? Comment préserver les espaces naturels et paysagers. Comment offrir à tous des logements variés et de qualité, faciliter les déplacements ? Autant de défis économiques, sociaux, environnementaux qui dépassent aujourd'hui largement le niveau communal et intercommunal, autant de défis qu'il faut désormais penser à l'échelle du Bassin Annécien, pour donner force de positionnement à notre territoire. Autant d'enjeux qui ont conduit les collectivités fondatrices du Syndicat Mixte à s'associer pour réfléchir ensemble au



Photo : Office de Tourisme Agglomération d'Annecy

développement harmonieux et concerté du Bassin. Ce travail est celui de tous : élus, urbanistes, sociologues, professionnels et habitants du territoire.

A nous de réfléchir ensemble aux enjeux de ce grand territoire et de mettre en cohérence les objectifs et les projets.

**HORIZON SCOT**  
vous est distribué afin  
de vous faire connaître  
tout ce qui concerne le  
Schéma de Cohérence  
Territoriale du Bassin  
Annécien

**Les dernières évolutions législatives nous conduisent à élaborer un SCOT :  
un document souple et évolutif pour penser en commun à l'avenir de notre territoire.**

## PETIT RAPPEL REGLEMENTAIRE

Véritable outil d'urbanisme, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) créé par la Loi du 13 décembre 2000 définira les grands principes de l'aménagement du Bassin Annécien à l'horizon 2020.

C'est un document d'urbanisme qui fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace. Il détermine notamment les grands équilibres entre les espaces urbains et les espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Mais le SCOT n'est pas un super Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il ne fixe pas l'utilisation du sol parcelle par parcelle. Il donne des orientations générales qui doivent être prises en compte dans les PLU et les autres documents d'urbanisme d'échelle communale et

intercommunale. Document de planification à échéance de 10 à 15 ans, il met en cohérence différentes politiques « sectorielles » en matière d'habitat, de transports, de développement économique et commercial, d'environnement.

Ainsi, une réelle communauté d'intérêt et de projet doit exister entre les différentes collectivités (communes, établissements publics) qui constituent le territoire du SCOT, ce qui n'empêche pas l'existence de particularités propres.

### LE TERRITOIRE DU SCOT



### LE TERRITOIRE

	1990	1999
POPULATION	171 361	189 595
PART DES + DE 60 ANS	16,53 %	18,61 %
POPULATION ACTIVE	84 102	93 788
LOGEMENTS	70 153	84 302
DONT RESIDENCES PRINCIPALES	92,5 %	92,9 %

### REPARTITION DES SOLS

	1999	2005
AGRICOLE	44,09 %	43,57 %
NATUREL	47,38 %	47,37 %
URBANISE	8,53 %	9,01 %

### CROISSANCE DE LA POPULATION

1990-1999 : +10,64 % Taux annuel : +1,13 %

1999-2003 : + 5,65 % Taux annuel : + 0,92 %

Données : Observatoire Départemental 2005

# LE SCOT, C'EST PARTI !

Créé en juin 2005 autour de six établissements publics (la Communauté de l'Agglomération d'Annecy, les Communautés de Communes Fier et Usse, du Pays de Faverges, du Pays de Fillière, de la Rive Gauche du lac d'Annecy, et de la Tourette), et regroupant ainsi 50 communes, le Syndicat Mixte est sur le point d'accueillir la Communauté de Communes de Cruseilles, ce qui élargira le territoire à 63 communes.

Depuis le début de l'année 2006, les élus du Syndicat ont adopté les modalités de concertation et défini le dispositif de travail et de pilotage pour l'élaboration du projet de SCOT. Celui-ci s'articule autour de 4 groupes de travail : environnement et paysage, transports/déplacements/économie, agriculture/tourisme, et enfin population/habitat/équipements/services. Constitués d'élus, de techniciens et de personnes qualifiées, ils auront à charge de travailler sur les différentes thématiques du SCOT.



Photo : Communauté de Communes Fier et Usse - Pierre Manotti

Nous sommes désormais prêts à engager concrètement le travail d'élaboration du Schéma.

Ainsi, trois études sont sur le point de démarrer : une première concerne la caractérisation des paysages du Bassin et l'identification des secteurs paysagers à enjeux, une autre porte sur les zones agricoles stratégiques, et une troisième sur le volet économique du SCOT. Parallèlement, dans le cadre des Contrats de Développement Rhône-Alpes, des travaux sont en cours sur l'habitat et les transports collectifs, qui viendront enrichir nos réflexions. Enfin, un travail sera réalisé en interne sur l'environnement, la démographie, les équipements et services.

## ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS DU PORTER A CONNAISSANCE DE L'ETAT

### 1. Développer une politique concertée et volontariste en matière d'aménagement spatial du territoire :

Faut-il favoriser le renforcement du poids de l'agglomération ou déconcentrer certains équipements et grands services publics ? Faut-il favoriser le renforcement des pôles secondaires ? Face à l'ampleur des besoins en logements neufs, faudrait-il créer de nouveaux morceaux de ville à l'intérieur de l'agglomération ou permettre le développement de nouveaux « villages » à proximité des secteurs desservis par les transports en commun ?

### 2. Accompagner le développement économique :

- Augmenter le rythme de production de logements aidés
- Conforter la place de l'agglomération dans le Sillon Alpin

### - Accompagner le développement des pôles de compétitivité et d'excellence

- Favoriser le développement universitaire

- Développer une politique touristique mieux adaptée à la demande de la clientèle

### 3. Solidariser le territoire :

- Favoriser le développement d'une politique ambitieuse de transport et de déplacement

- Mieux répartir l'offre de logements sociaux sur le territoire

- Répondre aux besoins spécifiques (personnes âgées—étudiants—jeunes actifs)

### 4. Développer une gestion qualitative de l'aménagement :

- Stratégie d'aménagement et de développement du secteur du lac

- Veiller à la préservation des ressources en eau potable

- Réfléchir à une nouvelle forme d'habitat plus respectueuse de l'environnement

- Conserver les structures paysagères de l'espace rural et confirmer la vocation agricole du territoire

### 5. Intégrer l'impact des grands projets en cours : l'A41 Nord et le tunnel sous le Semnoz



Photo : SCOT du Bassin Annecy



Photo : OC Fier et Uvres - Pierre Manotti

## LA CONCERTATION : UN POINT CLE DU SCOT

La loi SRU fait de la concertation un point essentiel de la procédure d'élaboration du SCOT. Elle prévoit que chaque citoyen puisse disposer d'une information et s'associer à la réflexion du Schéma.

A cette fin, le Syndicat Mixte a mis en place un dispositif d'informations et de communication pour l'ensemble de la procédure.

Celui-ci prend plusieurs formes :

- 1) la réalisation d'une lettre d'information du SCOT, qui sera publiée au moins aux grandes étapes de l'élaboration du document. Elle sera mise à disposition de tous les élus du territoire, et des exemplaires en version informatique pourront être envoyés par mail à tous ceux qui en feront la demande.
- 2) des articles et communiqués seront transmis aux EPCI membres du SCOT afin qu'ils soient publiés dans leurs supports de communication.

Des communiqués seront également transmis à la presse locale.

3) la mise à disposition progressive de tous les documents du SCOT, au siège du Syndicat et des EPCI membres. Ils seront accompagnés d'un registre sur lequel chacun pourra apporter ses commentaires et participer ainsi à la réflexion. Les premiers documents seront disponibles dès début 2007.

4) Enfin, des réunions publiques seront organisées aux grandes étapes de l'élaboration du document.

Le Syndicat y présentera le travail effectué afin de le soumettre aux habitants qui pourront ainsi faire part de leurs remarques et réflexions.

**LES BUREAUX SONT  
OUVERTS DU LUNDI**

**AU VENDREDI**

**DE 8 h 30 à 12 h 30**

**ET DE 14 h 00 A 18 h 00**

Téléphone : 04.50.63.28.19

Fax : 04.50.66.17.40

E-mail :

[scot.bassinannecien@wanadoo.fr](mailto:scot.bassinannecien@wanadoo.fr)

### LE SYNDICAT MIXTE PORTEUR DU PROJET

Le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin Annécien rassemble aujourd'hui les élus de six intercommunalités. Il est composé d'un Comité Syndical de 48 élus et d'un Bureau de 16 membres (titulaires et suppléants) représentant les différents territoires du SCOT.

L'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles portera ces chiffres à 56 élus au Comité et 18 au Bureau.

### LE SCOT EST EN MARCHÉ, A NOUS DE REPONDRE A TRAVERS LUI AUX DEFIS MAJEURS DE DEMAIN !

Le Syndicat est chargé de piloter les réflexions, conduire les études et arrêter les orientations du territoire.

Une fois le SCOT approuvé, le Syndicat aura en charge de suivre son application et d'adapter sa mise en œuvre aux évolutions du Bassin Annécien.

SYNDICAT MIXTE DU  
SCHEMA DE  
COHERENCE  
TERRITORIALE  
DU BASSIN  
ANNECIEN

Bulletin édité par : SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA  
DE COHERENCE TERRITORIALE DU BASSIN ANNECIEN  
N° ISSN : en cours

Directeur de publication : Le Président - Rédacteur en Chef : Hélène TARDIF

Conception, rédaction, réalisation :

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin Annécien

Impression : GUTENBERG Tirage : 2500 exemplaires Dépôt légal : DECEMBRE 2006

Place Gabriel Fauré  
BP 249  
74942  
ANNECY-le-VIEUX